

# Avis d'appel public à la concurrence

## **Pouvoir adjudicateur :**

Désignation :

Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet Le Nay – Técou BP 80133 81604 GAILLAC Cedex

Téléphone : 05.63.83.61.61

Adresse internet : <http://www.gaillac-graulhet.fr>

E-Mail : [accueil@gaillac-graulhet.fr](mailto:accueil@gaillac-graulhet.fr)

Statut : Etablissement public local à caractère administratif

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :** <http://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre.

## **Objet de l'accord-cadre :**

Entretien hydraulique, maintenance et réparation des équipements des véhicules de la Direction Déchets, Patrimoine routier, Espaces Naturels

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

**Lieu principal d'exécution :** Le territoire de la communauté d'agglomération

Code NUTS : FRJ27

50100000-6 Services de réparation et d'entretien de véhicules et d'équipements associés et services

Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit obligatoirement respecter les éléments à caractère environnemental définis dans les pièces techniques.

Les prestations sont traitées pour partie à prix unitaires et pour partie à prix forfaitaires.

## **Dévolution en marchés séparés**

**Lot n°1 Equipement FAUN**

**Lot n°2 Equipement GEESING**

**Lot n°3 Equipement PALFINGER**

**Lot n°4 Equipements 2 plaques SETRA + 2 systèmes de viabilité hivernale**

## **Pour le Lot n°1 Equipement FAUN**

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de 2 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 200 000.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 1 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 100 000.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 1 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 100 000.00 euros HT.

**Pour le Lot n°2 Equipement GEESING**

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de 2 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 44 000.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 1 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 22 000.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 1 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 22 000.00 euros HT.

**Pour le Lot n°3 Equipement PALFINGER**

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de 2 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 120 000.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 1 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 60 000.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 1 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 60 000.00 euros HT.

**Pour le Lot n°4 Equipements 2 plaques SETRA + 2 systèmes de viabilité hivernale**

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de 2 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 40 000.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 1 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 20 000.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 1 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 20 000.00 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 24 mois. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale maximale de l'accord-cadre est fixée à 48 mois

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Pour les lots 1 et 2, Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée

**Présentation de candidature :**

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

**Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

**Aptitude :** Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans

**Procédure :** Appel d'offres ouvert

### **Critères d'attribution**

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère Délai d'exécution pondéré à 20 sur 100 points.
2. Critère Prix des prestations pondéré à 60 sur 100 points.
3. Critère Valeur technique pondéré à 20 sur 100 points.
- 3.1. Sous-critère Existence d'un site dédié/partagé pour le dépôt des demandes d'intervention pondéré à 10 sur 20 points.
- 3.2. Sous-critère Modalités de prise en compte du développement durable en lien avec la prestation pondéré à 10 sur 20 points.

### **Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence de l'accord-cadre : 24-40-AOS

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication* : 07/10/2024

*Date limite de réception des offres* : 06/11/2024 à 17:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Délivrance du DCE** Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

### **Conditions de remise des candidatures**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

**Modalités essentielles de financement et de paiement** : Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

**Avis périodique** : Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre** : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

### **Service pour renseignements sur recours**

Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV BP 7007 Téléphone : 05.62.73.57.57

Télécopieur : 05.62.73.57.40 [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr) 31068 Toulouse CEDEX 07 (France)